

Davantage de soutien pour les primes maladie

ASSURANCE MALADIE Les députés valaisans ont décidé d'allouer cinq millions de francs supplémentaires aux subsides pour les primes maladie.



Primes 2025 : nouvelle augmentation due à la hausse continue des coûts

Berne, 26.09.2024 - En 2025, la prime mensuelle moyenne d'assurance-maladie s'élèvera à 378,70 francs, soit une augmentation de 21,60 francs (6%) par rapport à 2024. Les primes reflètent les coûts de la santé. Ceux-ci continueront d'augmenter à l'avenir en raison des nouveaux traitements et médicaments ainsi que du vieillissement de la population.

La hausse des primes conduit le canton à augmenter l'aide allouée. En Valais, environ 90 000 personnes touchent l'aide à la réduction individuelle des primes de l'assurance maladie. KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT

Le Grand Conseil a fait hier un geste en faveur des subsides pour l'assurance maladie. Les députés ont largement accepté – par 107 voix contre 18 – la proposition de la Commission des finances (COFI) d'augmenter de cinq millions de francs les montants consacrés à la réduction individuelle des primes de l'assurance maladie.

«Quelque 90 000 Valaisans touchent cette aide», a souligné le conseiller d'Etat en charge du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), Mathias Reynard. «Cette hausse va dans le sens de l'application anticipée du contre-projet à l'initiative dite des 10% qui obligera le canton à augmenter les montants consacrés à la prise en charge des primes maladies.»

Dans le cadre des débats sur le budget 2025, les élus ont également accepté d'allouer 1,4 million de francs pour les structures de soins de jour, la relève et l'aide à domicile et pour les lits



“Cette hausse va dans le sens de l'application anticipée du contre-projet à l'initiative dite des 10%.”

MATHIAS REYNARD
CONSEILLER D'ETAT

de courts séjours. L'Hôpital du Valais bénéficiera, lui, de deux millions de francs supplémentaires dans le cadre du déménagement encore à définir de certaines unités dans ses nouveaux bâtiments à Sion.

Des postes supplémentaires

Le Grand Conseil a validé pour 480 000 francs la création de quatre postes à plein temps (EPT) dans le cadre de la révision de la loi sur les violences

domestiques, dont l'entrée en vigueur interviendra au début 2025.

Les parlementaires ont par ailleurs aussi corrigé le budget en acceptant de financer deux postes supplémentaires au sein du Service de la santé publique, pour un montant de 240 000 francs. Quant au budget de la culture, il n'a subi aucune modification en plénum. S'agissant de l'Ukraine, les députés ont pris une décision, sans en débattre, en faveur des réfugiés au bénéfice du statut S, séjournant actuellement dans le canton. Ils souhaitent une mise en place d'un programme d'intégration professionnelle adapté pour les personnes bénéficiant dudit statut de protection dans le but d'atteindre le taux d'intégration professionnelle fixé par la Confédération, soit 40%.

Le surendettement inquiète

Par 79 voix contre 43, le plénum a en outre soutenu une

motion interpartis transformée en postulat, concernant le surendettement des jeunes. En Suisse, près de 25% des 16-25 ans dépensent plus d'argent qu'ils ne peuvent se le permettre. «De plus, 80% des gens endettés l'ont été pour la première fois avant 25 ans, selon les statistiques de la Confédération sur les journées sur l'endettement de 2022», a rappelé la députée Verte, Nathalie Cretton.

Le texte adopté demande une mise en place d'une véritable politique de sensibilisation et de prévention, visant notamment à créer un dispositif de détection. Le postulat demande également que le Valais, à l'instar des cantons de Neuchâtel et de Genève, élabore une loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement.

Enfin, les députés ont enjoint le Conseil d'Etat à doter le canton d'une infrastructure moderne destinée à la psychiatrie dans le Haut-Valais. **ATS**